

lorsque j'ai corrigé la déclaration que j'avais formulée hier soir. J'ai dit à tort que nous en étions arrivés à une entente définitive au sujet des années 1946 et 1947. Ces négociations, ai-je découvert ce matin, ne sont pas encore terminées, et nous ne sommes pas fixés sur les quantités et les prix pour ces années. Quant à 1944 et 1945 cependant, même si nous expédions plus de 900 millions de livres cette année, ce dont je ne suis pas sûr, quoique nous puissions atteindre bien près de ce chiffre, il nous restera encore 500 millions de livres à expédier l'an prochain et toute quantité additionnelle dont l'Angleterre aura besoin.

L'hon. M. STIRLING: Ce n'en est pas moins un contrat de quatre ans?

L'hon. M. GARDINER: Nous l'espérons. Il nous faudra peut-être y apporter des modifications, des pourparlers se poursuivent, mais nous espérons que ce sera un contrat de quatre ans.

M. JACKMAN: Le ministre pourrait-il fournir d'autres éclaircissements concernant les années 1946 et 1947? Sans savoir si l'objectif sera de 500 millions de livres, peut-il nous dire s'il sera supérieur ou inférieur à cette quantité?

L'hon. M. GARDINER: En dépit du passage cité par l'honorable député de Vegreville, je suis convaincu que la Grande-Bretagne aura encore besoin d'au moins 500 millions de livres en 1946. Si nous ne pouvons en arriver à une entente satisfaisante sur ce point pour la période de quatre ans, je suis plutôt d'avis que nous ne devons pas trop nous hâter. La situation qui existait dans trois ou quatre ans en Grande-Bretagne est incertaine tout comme celle qui existera au pays, et je ne serais pas en faveur d'un accord qui dans deux ans ne serait pas dans l'intérêt de notre population. Si la balance penche trop d'un côté, il ne serait pas de bonne politique de notre part de conclure un accord maintenant pour la plus longue période en question. Si les discussions démontrent qu'il sera à l'avantage de tous les intéressés de conclure un accord pour la plus longue période, naturellement nous signerons l'accord.

M. CASTLEDEN: Alors, il n'existe pas de contrat de quatre ans en ce moment, d'après ce que je comprends?

L'hon. M. GARDINER: On n'a pas signé d'accord de quatre ans en ce moment; j'ai corrigé cette déclaration aujourd'hui, et j'ai dit que les négociations n'étaient pas encore terminées.

M. CASTLEDEN: Alors quel accord régit nos opérations actuellement?

L'hon. M. GARDINER: Le contrat de deux ans comportant la livraison de 900 millions de livres.

M. CASTLEDEN: Quand a-t-il été signé?

L'hon. M. GARDINER: En février, je crois.

M. QUELCH: Hier le ministre a manifesté beaucoup d'étonnement du fait que les honorables membres ne savaient pas qu'on était assuré d'un contrat pour les quatre prochaines années, et a dit que la chose avait été annoncée par tout le pays. Or, on nous dit maintenant que le contrat ne vaut que pour deux ans. A-t-il publié par tout le pays qu'il s'agissait d'un contrat de quatre ans?

L'hon. M. GARDINER: J'ai dit qu'on avait annoncé par tout le pays qu'on était à négocier un contrat de quatre ans. Hier soir, je croyais pouvoir dire aujourd'hui que les négociations étaient terminées, mais je constate que je ne le puis pas.

M. QUELCH: Alors le ministre est-il en mesure de nous donner l'assurance absolue qu'il y aura un marché et que nous pourrions maintenir le prix, même si le contrat ne vaut que pour deux ans? Certes, il a paru fort étonné hier de voir que les honorables députés n'étaient pas au courant du contrat de quatre ans. Aujourd'hui on nous dit que ce contrat n'existe pas, ainsi les honorables députés qui ont parlé hier avaient apparemment raison.

L'hon. M. GARDINER: Certes, hier les honorables députés ne parlaient pas d'un contrat de quatre ans; ils ont discuté en termes généraux l'assurance qu'on aurait donnée aux cultivateurs qu'ils trouveraient un débouché. Hier, j'ai parlé d'autres choses que des porcs. J'ai dit que nous avions un contrat de deux ans relativement aux œufs, un contrat de deux ans aussi au sujet du fromage; que nous étions à négocier un contrat de quatre ans relativement aux porcs, ajoutant que je le croyais plus près de se réaliser qu'il ne l'est en réalité, et aussi un contrat que l'on discute actuellement au sujet du bœuf. Le Gouvernement étudie toutes ces questions. Il ne faut pas perdre de vue l'un quelconque de ces faits.

M. QUELCH: Nous disions, toutefois, que cette assurance devrait nous être donnée pour plus de deux ans, parce qu'une période de deux ans ne garantit pas au cultivateur qu'il rentrera dans ses frais. Nous demandions une garantie de quatre ans. Et maintenant,